

PROCÈS-VERBAL COMITE SYNDICAL du 11 juin 2024 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES VALLEES DE L'ARVAN ET DES VILLARDS

Présents :

PERNET Florian, DIDIER Jean, COVAREL Bernard, DAVID Eric, MICHEL Serge, FONTAINE Patrice, DUPENLOUP, Jacqueline, BORDAS Annie, Guy DIDIER, Colette CHARVIN, BLANGY Jean-Marc, DOMPNIER Pascal, GRAND Solange, Philippe CHAIX.

Excusés : WYNS Bernard, ROLLET Philippe, COSTA Françoise, PICOT Anne-Marie ayant donné procuration à Patrice FONTAINE, SOL Sébastien, Pierre-Yves BONNIVARD ayant donné procuration à Jacqueline DUPENLOUP, BLANC-COQUANT Roger, PICTON Marc (départ 18h25) ayant donné procuration à Colette CHARVIN.

Egalement présent : Emilie TAVERNIER (DG) et Charlotte SAINT-ETIENNE (chargée de mission hébergement)

Date de convocation : 28 mai 2024

Conseillers en exercice : 22 Présents : 14 Votants : 17

Le Président, a accueilli les participants, a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour qui porte sur les points suivants :

- Approbation du compte-rendu du 03 avril 2024
- Points d'actualités sur les actions en cours du Syndicat Arvan-Villards :
 - Hébergement/ Commercialisation
 - Convention Alliance réseaux 2024
 - Espace Valléen
 - Activités Pleine Nature
- 1. Règlement de formation 2024-2026
- 2. Protection sociale complémentaire – risque “prévoyance”- mandatement du centre de gestion de la Savoie
- 3. Convention de prestations de services 3CMA et assistance commande publique- rédaction d'un marché public de travaux
- 4. Conventions de mandat- travaux APN
- 5. Demande de subvention- schéma directeur VTT/ VTTAE

Questions diverses

Approbation du compte-rendu du 03 avril 2024

Aucune remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Règlement de formation 2024-2026

Sans autre remarque, le règlement de formation reçoit un avis favorable et sera transmis pour avis au comité social territorial, suite à cet avis, il sera proposé au vote du syndicat. Ce vote fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine séance.

2. Protection sociale complémentaire – risque "prévoyance"- mandatement du centre de gestion de la Savoie

Conformément aux dispositions de l'article L.827-7 du Code général de la fonction publique, le Cdg73 a décidé de mener, pour le compte des collectivités et établissements publics, une procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent au sens de l'article L 827-5 du Code général de la fonction publique et conclure avec celui-ci une convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».

Ces conventions doivent respecter les garanties minimales prévues aux articles 3 et 4 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

Ce même décret dispose que la participation mensuelle employeur sur le risque « Prévoyance » est fixée à minima à 20 % du montant du panier de référence évalué à 35 euros.

Un accord collectif national a été signé le 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux. Cet accord, issu d'un consensus inédit entre les associations d'employeurs territoriaux et les organisations syndicales représentatives, prévoit de nouvelles orientations en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux en matière de « Prévoyance », avec notamment :

- la mise en place par les employeurs territoriaux d'accords collectifs avec adhésion obligatoire des agents au 1^{er} janvier 2025,
- la prise en charge par les employeurs territoriaux de 50% de la cotisation « Prévoyance » des agents sur les garanties incapacité et invalidité.

La transposition normative de l'accord collectif national précité, indispensable pour qu'il soit applicable, devait intervenir au plus tard le 11 janvier 2024.

Or, à ce jour, les modifications législatives et réglementaires attendues n'ont pas été effectuées. Ainsi, l'entrée en vigueur du nouveau régime de prévoyance résultant de la mise en conformité avec les stipulations de l'accord collectif national interviendra désormais au 1^{er} janvier 2027.

Dès lors, par lettre du 16 avril 2024, le Président du Cdg73 nous a informé que dans ce contexte juridique délicat, le Cdg73 envisage une alternative :

- une consultation en vue de la conclusion d'une nouvelle convention de participation sur le risque « Prévoyance » au 1^{er} janvier 2025 ;

ou

- une consultation en vue de la conclusion d'une nouvelle convention de participation sur le risque « Prévoyance » au 1^{er} janvier 2027.

En phase finale, le SIVAV conserve la possibilité de ne pas souscrire au contrat si les conditions ne sont pas favorables.

Sans autre remarque, la délibération est approuvée à l'unanimité.

3. Convention de prestations de services 3CMA et assistance commande publique-rédaction d'un marché de travaux

Le SIVAV ne dispose pas de compétences en interne en matière de marchés publics souhaite recourir au service commande publique de la 3 CMA pour une assistance externe lui permettant de garantir la sécurité juridique des procédures de marchés publics.

Une convention de prestations de service et d'assistance commande publique liant le service commun commande publique de la 3CMA au SIVAV est établie, elle détermine l'étendue des prestations. Le service commande publique de la 3CMA assure les missions de gestion administrative et juridique des procédures de marchés publics, de conseil auprès des services du SIVAV.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable une fois par tacite reconduction, à compter de la date de sa signature.

La Communauté de communes facturera, par année civile, la prestation en fonction du temps réel passé pour le compte du SIVAV sur la base du coût horaire forfaitaire (38€), des agents en charge du service de la commande publique.

Sans autre remarque, la délibération est approuvée à l'unanimité.

4. Conventions de mandat- travaux APN

Le Président a rappelé que dans le cadre de la continuité de circulation sur les sentiers de randonnée et du développement d'une nouvelle offre VTT sur le territoire Arvan-Villards, les communes ont exprimé leurs volontés de réaliser des travaux d'aménagements de sentiers afin de :

- Favoriser les itinéraires de liaisons entre les communes,
- Améliorer la sécurité et le confort des usagers,
- Faciliter l'accès pour les piétons, vététistes et autres utilisateurs.

Compte tenu des compétences du SIVAV en matière de développement des équipements touristiques et des activités de pleine nature, le Syndicat assure la cohérence du projet et met en place les mesures nécessaires pour la réalisation des travaux dans les délais impartis et selon les règles de la commande publique. Les charges relatives aux travaux seront réparties entre le SIVAV et la commune.

Aussi, et ce pour une question de cohérence de l'aménagement et de bonne exécution des travaux, a-t-il été décidé le principe d'une intervention sous maîtrise d'ouvrage unique du SIVAV par la passation d'une convention de mandat avec la commune ayant pour objet de confier au Mandataire le soin de réaliser au nom et pour le compte des communes les travaux d'aménagements concernés.

Ces conventions de mandats ont pour objet de préciser les conditions dans lesquelles seront réalisées, par le Mandataire, les travaux d'aménagements de sentiers sur les communes : d'Albiez-le-Jeune, d'Albiez-Montrond, de Saint-Alban-des-Villards, de Saint-Colomban-des-Villards, de Saint-Jean-d'Arves et de Saint-Sorlin-d'Arves.

Les travaux consistent en la réalisation : de passerelles, de reprises d'assises, de création de nouveau sentier et de la mise en place de caillebotis.

Sans autre remarque, la délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Demande de subvention – schéma directeur VTT/ VTTAE

L'un des axes inscrit dans l'Espace Valléen Pays des Aiguilles d'Arves est de pouvoir capitaliser sur la dynamique de diversification initiée depuis 2007 pour assurer un positionnement durable et attractif du territoire à l'année. Les activités de pleine nature constituent un levier par la création d'une offre diversifiée et accessible à un large public.

La création d'un nouveau domaine VTT-VTTAE – Pays des Aiguilles d'Arve répond aux enjeux de diversification. En effet, sur la période de 2021-2027, le déploiement du schéma directeur VTT-VTTAE est l'une des opérations inscrites sur le programme (I.1.1.2) validé en 2021 par les élus. Le budget alloué à cette opération est le plus élevé sur le plan d'action.

Afin de réaliser un état des lieux sur l'activité VTT, des réunions ont été menées par le SIVAV dans chaque commune au cours de l'année 2023, en impliquant l'ensemble des acteurs et socio-professionnels (Offices de Tourisme, élus, moniteurs, commerçants). Ces réunions ont montré la nécessité de retrouver une base commune à l'échelle des vallées de l'Arvan et des Villards par le biais de 4 actions principales :

1. Définir un nouveau domaine VTT «Pays des Aiguilles d'Arves» par le développement de parcours accessibles à un public large et permettant de circuler entre les villages/stations
2. Créer une carte commune VTT «Pays des Aiguilles d'Arves»
3. Harmoniser le balisage sur l'ensemble des itinéraires
4. Développer des services permettant de profiter de l'activité VTTAE sur le territoire et accompagner les porteurs de projets

Ces 4 actions seront réparties sur les trois années de fin d'exercice de l'Espace Valléen, à savoir : 2024, 2025, 2026. Le plan de financement est prévisionnel. Il prend en compte l'ensemble des besoins financiers du projet : travaux d'aménagement et d'entretien, signalétique, équipements et cartographie.

Une seule demande de subvention à l'échelle du SIVAV sera déposée pour l'ensemble du schéma directeur 2023. Cette demande de subvention sera portée par le SIVAV dans le cadre de l'Espace Valléen – Pays des Aiguilles d'Arves. Le montant des subventions tel qu'indiqué dans le schéma directeur VTT-VTTAE 2023, a été estimé suite aux échanges avec les financeurs lors du Comité Technique Espace Valléen du 06 octobre 2023.

Sans autre remarque, la délibération est approuvée à l'unanimité.

Actualités hébergement/ commercialisation

Le SIVAV a pour mission d'assurer le développement touristique du territoire. Dans le cadre de sa stratégie, la commercialisation de produits et de prestations touristiques est un enjeu fort, il comprend des actions indispensables comme :

- La digitalisation de l'offre touristique qui permet d'offrir une visibilité à l'échelle nationale et internationale,
- La maîtrise de sa commercialisation : quoi commercialiser ? comment ? pour qui ?
- La promotion de sa destination en proposant une gamme complète d'activités et de prestations.

Ces actions doivent être mises en place dans le but de :

- Faciliter le parcours client dans son acte d'achat et favoriser la vente directe,
- Accompagner chaque partenaire dans la digitalisation de son offre et dans sa commercialisation,
- De co-construire l'offre touristique globale du territoire.

Actuellement, l'outil utilisé par les offices de tourisme est l'Openpro d'Alliance Réseaux qui permet aux hébergeurs de diffuser et de commercialiser en ligne leurs offres de location.

Les propriétaires diffusent leur annonce de location, gèrent leurs réservations sur un calendrier unique, qu'ils peuvent intégrer sur leur propre page internet (celle-ci peut également être liée aux comptes Airbnb, Booking...). Il se met à jour automatiquement lors d'une réservation sur n'importe quelle plateforme. Les clients peuvent réserver et payer en ligne, prendre contact directement avec le propriétaire.

Les prestataires d'activités ou les partenaires ont une visibilité sur les sites des offices de tourisme mais ne commercialisent pas directement. Il est nécessaire d'aller sur leur propre site, d'appeler ou de les contacter par mail pour réserver.

Il est donc proposé un comparatif entre Mon séjour en montagne/ Alliance réseaux :

MON SEJOUR EN MONTAGNE **FORCES**

Pas de frais annuel par le SIVAV pour l'utilisation de la solution technique

Placé sur la réservation et le paiement en ligne des cours de ski

Utilisé également par un grand nombre de loueur de matériels de ski et par les remontées mécaniques

FAIBLESSES

Frais de mise en œuvre de la solution technique de 50 000 €

L'intégration de la solution sur les sites internet aura un coût pour les offices de tourisme (20 000 € / office)

Solution ciblée uniquement sur les activités hiver

Outil pour la réservation de l'hébergement est peu fonctionnel (Réfèrent place de marché de l'Alpe d'Huez qui indique qu'il faut « bidouiller »

pour avoir une annonce efficace). Il y a quelques passerelles principalement avec des logiciels d'hôtellerie et de résidence de tourisme (Arkiane, Reservit, Cubilis, Octorate), et le délai de mise à jour du calendrier et de quelques

OPPORTUNITES

Être actif sur les ventes des cours de ski, de location de matériels et sur la vente de forfait.
Un gain financier puisque pas de frais d'utilisation de la solution technique.

ALLIANCE RESEAUX

FORCES

Solution qui intègre les activités 4 saisons, elle est plus généraliste dans la gamme d'activités proposée

Les référents des offices et les partenaires sont déjà formés

Pas de commission sur les ventes faites directement sur les sites des offices de tourisme, commission faible lorsqu'il y a la mise en place du Channel manager (passerelles avec les OTA), de 1 à 2% suivant l'option choisie
Développement de la solution régulière et en collaboration avec les clients d'Alliance Réseaux, notamment grâce au collectif des référents régionaux

Connecteur et passerelles importantes : airbnb, booking, interhome, eviivo, ingénie, cubilis, valraiso (ESF), refugit...

Back office et récupération de statistiques complet

OPPORTUNITES

heures. Connecteurs avec Go Sport, Intersport, Sport 2000

Les frais de commission (montant retiré aux propriétaires ou prestataires) sont de 4,2 %, + 5% rajoutés aux hébergeurs.

MENACES

Risque élevé de perdre des adhérents hébergeurs au vu de la complexité de l'outil.

La conséquence d'une solution financée seulement par les commissions est le peu de développement technique de la solution

Certaines collectivités dans la région et notamment Sybelles.ski ont arrêtés avec MSEM
Il sera nécessaire de reformer la chargée de mission, les référents des offices, tous les hébergeurs et prestataires

De repartir à zéro risque de ne plus faire adhérer certains partenaires à la solution, cela leur prendra beaucoup de temps.

FAIBLESSES

Frais annuel non négligeable

Peu de connecteurs avec les magasins de sport

Mise en place d'un réseau et animation de la place de marché par le prestataire

Accompagnement de la Région sur cette solution technique, qui l'utilise et qui anime le collectif des référents régionaux

Développement des outils de cette solution : Addock pour les prestataires d'activités (vtt, kart, motoneige, piscine, salle de sport, cinéma, garderie, club enfant, MAM, centres équestres, restaurants, magasins...), Openrefuge pour la réservation d'un refuge (TAA)

Développement des connecteurs ESF et forfaits, déjà pratiqué dans d'autres territoires.

Commission inexistante ou faible, il est possible d'en instaurer une pour couvrir le coût annuel. Si les commissions sont de 1% sur chaque vente, en prenant le CA de l'année 2023 (animation faible de la solution), il est possible de récupérer un peu moins de 20 000 €.

Convention Alliance réseaux 2024

Il est rappelé que cet outil de commercialisation est performant. Le parcours client est facilité, en ayant la possibilité de réserver son séjour : hébergement, activités, forfait... Cependant il est encore sous-utilisé par nos partenaires. C'est pourquoi, la chargée de mission leurs a déjà programmé des formations afin de leur présenter et de promouvoir l'outil. La proposition d'une commission appliquée sur les ventes est présentée, elle couvrirait la hausse du coût de la nouvelle convention avec Alliance Réseaux. Des propositions seront travaillées avec la chargée de mission puis en bureau afin de revenir devant le comité syndical.

La question des résidences de tourisme est abordée, cela représenterait un potentiel important de nouveaux partenaires. Il faut se rapprocher des directeurs/ trices d'office de tourisme afin de récupérer ces contacts.

Pour Montagnicimes, à ce jour le développement est possible sur Albiez-Montrond car c'est une commune faisant partie du SIVAV, l'outil ne peut, actuellement, pas être étendu aux autres communes.

Actualités de l'espace valléen

- **Projet d'aménagement de la zone de loisirs de Saint-Pancrace**
 - Dépôt d'une demande de subvention auprès du Fonds européen de développement régional (FEDER) ce jour
 - *L'objectif du projet étant de réaménagement une zone de loisirs afin de redynamiser l'attractivité de la station et de proposer un produit très qualitatif, différenciant et répondant aux attentes des clientèles estivales comme hivernales, touristiques comme excursionnistes.*
 - Aménagement de cinq espaces reliés par un cheminement. Chaque espace à un univers propre : contemplatif, ludique, éducatif etc.

MENACES

Évolution du coût du contrat mais compensé par une évolution du nombre d'outils. Si augmentation du nombre d'outils couplé à l'animation de la solution, le CA augmente et les commissions aussi.

L'animation et la formation continue sur les nouveaux outils et sur la totalité de la solution impactera le temps de travail mais dans une faible mesure puisque l'outil est connu et déjà pratiqué.

Actualités activités de pleine nature

- Schéma directeur VTT
 - Repérage en cours de réalisation sur les communes de Jarrier et Saint-Pancrace (Les Villards effectué)
 - Visite terrain avec les services du Département début juillet
 - Dépôt demande de subvention pour la réalisation des travaux (délibérations nécessaires)

- Randonnée
 - Les topoguides et la cartoguide ont été mis à jour, ils seront livrés pour la fin juin. La signalétique est à disposition au SIVAV, le matériel est à venir récupérer rapidement.

 - Le Tour des Aiguilles d'Arves :
 - Echanges de courrier entre les OT et les collectivités sur les actions de communication à mettre en place suite, notamment, au salon du randonneur. Le premier compte-rendu de réunion faisait apparaître un désengagement des principaux offices du tourisme sur le volet communication, ceux-ci souhaitant se concentrer sur la communication des boucles. Ils ont notamment pour projet la refonte du site internet. Le SIVAV poursuit le travail collaboratif avec les chargés de mission APN des territoires sur les travaux, le balisage, ...
 - Affichage de messages de prudence sur le site internet notamment sur la fin des conditions hivernales dans les plus hautes altitudes.
 - Action bénévole de balisage au Col de Martignare est envisagée dès que les conditions d'enneigement le permettront.

- Raquettes (47 parcours pour 215 km d'itinéraires)

Le dossier sera examiné à la CDESI du 17 juin auprès du Département pour 8 communes et au mois de novembre pour la Toussuire et Saint Jean d'Arves.

Questions diverses

Un premier bilan du document unique est réalisé, la démarche a été initiée en 2022. Le taux de prise en compte des risques au travail, le nombre de risques ont des résultats très positifs. Ci-joint les statistiques projetées en séance.

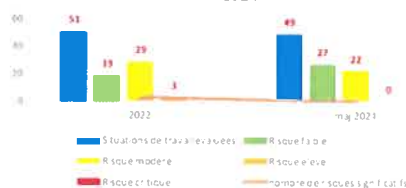
Statistiques

2024

Cartographie des risques

	2022	maj 2024	maj 2026		
Situations de travail évaluées	51	49			
Risque faible	19	27			
Risque modéré	29	22			
Risque élevé	3	0			
Risque critique	0	0			
nombre de risques significatifs	3	0	0	0	0

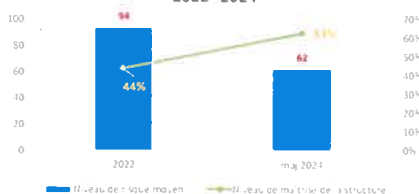
Evolution de la cartographie des risques : 2022 - 2024



Baromètre du niveau de risque

	2022	maj 2024	maj 2026		
Niveau de risque moyen	94	62			
Niveau de maîtrise de la structure	44%	63%			

Evolution du baromètre du niveau de risque : 2022 - 2024



Suivi de l'état des actions du plan d'actions

	2022	maj 2024	maj 2026		
Actions totales	39	39	0	0	0
Action annulée	0	1			
Action non démarrée	38	11			
Action en cours	1	0			
Nouvelles actions/maj	0	0			
Action réalisée	0	27			
Actions Niveau 1	10	10			
Actions Niveau 2	26	25			
Actions Niveau 3	3	3			
Actions Niveau 4	0	0			

Sans autres remarques, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h05.



Le Président
Bernard COVAREL



